

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la Loi n° 66-407 du 18 Juin 1966,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise TNRV - Rue René Laennec - ZI de la Houssoye - 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES pour un branchement ENEDIS - rue de Seclin - 59175 VENDEVILLE.

CONSIDERANT Que les travaux d'une durée d'environ 1 mois débuteront le Mardi 27 Septembre 2022 et devront être terminés le Jeudi 27 Octobre 2022 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et de chaussée et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

A R R E T E

N° 176-2022-09-27

- ARTICLE 1er** : En raison des travaux qui débuteront le Mardi 27 Septembre 2022, pour une durée d'1 mois, rue de Seclin, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et de chaussée et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.
- ARTICLE 2** : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.
- ARTICLE 3** : l'Entreprise TNRV aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.
- ARTICLE 4** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise TNRV à La Chapelle d'Armentières et transmis pour ampliation à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Vendeville, le 27 Septembre 2022

Le Maire,



Ludovic Proisy
Ludovic PROISY